

ANNEXE 1

Nature et nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence pouvant être accordées



I. Autorisations d'absence liées à des évènements familiaux

Objet	Durée par an	Observations
<u>Mariage ou PACS</u> - de l'agent - d'un enfant - des autres parents : ascendants, frère, sœur, petits enfants	 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	 Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
<u>Décès/obsèques</u> - du conjoint (ou concubin) ou des parents de l'agent - d'un enfant - d'un ascendant (grands-parents et beaux-parents) - d'un frère, d'une sœur - des autres parents : oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle sœur, petits enfants	 5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 1 jour ouvrable 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	 Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative. Jours éventuellement non consécutifs sur présentation de justificatifs
Objet	Durée par an	Observations

<p><u>Maladie très grave</u></p> <p>- du conjoint (ou concubin) ou des parents de l'agent</p> <p>- d'un enfant</p> <p><u>Naissance</u></p>	<p>5 jours ouvrables</p> <p>5 jours ouvrables</p> <p>3 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'évènement cumulables avec le congé de paternité</p>	<p>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative. 5 jours éventuellement non consécutifs sur présentation de justificatifs</p> <p>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative</p>
<p><u>Garde enfant malade</u></p>	<p>Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour</p> <p>Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence</p>	<p>Autorisation accordée sous réserve de nécessité de service, pour des enfants âgés de moins de 16 ans (pas de limite d'âge pour un enfant handicapé)</p> <p>Autorisation accordée par année civile, quelque soit le nombre d'enfants, aucun report n'est autorisé</p>

II. Autorisations d'absence liées à des évènements de la vie courante

Objet	Durée par an	Observations
<p>Rentrée scolaire</p>	<p>Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes</p>	<p>Facilité accordée jusqu'à l'admission en classe de 6ème, sous réserve de nécessité de service</p>
<p>Concours et examens en rapport avec l'administration</p>	<p>Le(s) jour(s) des épreuves</p>	<p>Autorisation susceptible d'être accordée sauf si les épreuves se déroulent sur le lieu de la résidence administrative sur une demi-journée</p>
<p>Dong du sang</p>	<p>Le temps du don (maximum ½ journée)</p>	<p>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve de nécessité de service</p>
<p>Déménagement de l'agent</p>	<p>1 jour</p>	<p>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve de nécessité de service</p>